



# ACADÉMIE DE NANCY-METZ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division des personnels Enseignant 2<sup>o</sup> degré,  
Éducation et psychologue

Chef de division  
Etienne LAMBERT

Affaire suivie par DPE1  
Fanny ARIES  
Anthony DA SILVA LAZARO

Courriel :  
enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice  
Rond-Point Marguerite de Lorraine  
CO 30013  
54035 NANCY Cedex

## Direction des Ressources Humaines

Nancy, le 26 juin 2026

Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités de Lorraine

à

Mesdames les lauréates et messieurs les  
lauréats des concours du second degré public

**Objet :** modalités d'affectation en qualité d'élève fonctionnaire et de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré – rentrée 2026

**Références :** note de service ministérielle du 16 avril 2026 publiée au bulletin officiel n°18 du 1<sup>er</sup> mai 2026 relative à l'affectation en qualité d'élève fonctionnaire et de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré (NOR : MENH2606880N)

La présente note de service rectorale précise la procédure de nomination et d'affectation des lauréats des concours de la session 2026 suivants :

- agrégation (hors titulaire d'un autre corps de l'enseignement public du 2<sup>nd</sup> degré de l'éducation nationale) ;
- certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES) ;
- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET) ;
- certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) ;
- certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) ;
- certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation (CPE) ;
- concours de recrutement des psychologues de l'éducation nationale (PSYEN).

Elle s'adresse également aux lauréats des sessions antérieures ayant bénéficié d'un congé sans traitement.

Les dispositions de la présente note ne s'appliquent pas aux stagiaires 2025-2026 non titularisés, en renouvellement ou en prolongation de stage.

## I. Principes généraux

Dès la publication des résultats des affectations ministérielles des élèves fonctionnaires et des fonctionnaires stagiaires, vous devez prendre connaissance des démarches administratives à réaliser afin de garantir votre nomination à la rentrée 2026.

Ces démarches administratives, décrites dans l'**annexe 1 « Modalités de nomination et d'affectation »**, sont :

- la constitution de votre dossier administratif et financier ;
- la participation aux phases d'affectation intra-académique ;
- la constitution de votre dossier de classement.

J'attire votre vigilance sur le respect des procédures correspondantes à votre situation et sur le calendrier. Le calendrier est rappelé en **annexe 2 « calendrier prévisionnel 2026 »**.

## II. Dispositifs d'accueil et d'information

Afin de vous accompagner dans vos démarches administratives, un dispositif d'aide et d'accueil personnalisé est assuré et deux webinaires sont organisés.

### A. Dispositif d'aide et d'accueil personnalisé

Pour toute question relative à  votre nomination , une  **cellule d'accueil et d'information**  sera disponible par téléphone au 03.83.86.25.54, tous les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du 29 juin au 31 juillet 2026 et par courriel à l'adresse [enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr](mailto:enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr)

**L'annexe 3 « contacts 2026 »** liste les coordonnées des services académiques qui vous accompagnent dans vos démarches.

### B. Webinaires

Un premier webinaire portant sur la  **constitution du dossier administratif et financier**  et présentant les  **modalités d'affectation intra-académique**  aura lieu le  **mercredi 15 juillet de 9h00 à 11h00** . Ce webinaire, à destination des  **fonctionnaires stagiaires et des élèves fonctionnaires** , ne concernera pas les psychologues de l'Education nationale et professeurs certifiés reçus au concours de l'agrégation de la même discipline.

Un second webinaire explicitant la composition du  **dossier de classement**  se déroulera le  **jeudi 16 juillet de 16H30 à 18h00** . Ce webinaire, à destination des  **fonctionnaires stagiaires**  des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'Education nationale, ne concernera pas les élèves fonctionnaires et les professeurs certifiés reçus au concours de l'agrégation de la même discipline.

Les liens des webinaires vous seront adressés par courriel, dès le lendemain de la publication des résultats ministériels sur votre adresse mail d'inscription au concours.

Toutes les informations sont publiées sur le site de l'académie de Nancy-Metz rubrique « concours de recrutements » - « personnels enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré » :

<https://www.ac-nancy-metz.fr/personnels-enseignants-du-1er-et-2nd-degre-122339>

Pour le recteur,  
Par délégation,  
La secrétaire générale d'académie adjointe,  
Directrice des ressources humaines

  
Laurence DIDION

- Annexe 1 : modalités de nomination et d'affectation
- Annexe 2 : calendrier prévisionnel 2026 - FAQ
- Annexe 3 : contacts 2026 – FAQ
- Annexe 4 : aide à la constitution du dossier de classement
- Annexe 5 : annexe F du bulletin officiel n° 18 du 1<sup>er</sup> mai 2026
- Annexe 6 : Fiche de renseignements dossier médical stagiaire